

H. Breuil. — Remarques au sujet du squelette recueilli au Moustier, par M. Rivière. — Ce squelette de Moustier était déjà connu en 1897; on l'avait trouvé dans un nivellement du sol d'une écurie. J'en entendis parler aux Eyzies, dès ce moment, par M. Rivière lui-même, qui n'y attachait aucune importance. — En 1905, au moment du Congrès de Périgueux, M. Rivière n'y croyait pas encore, et c'est avec beaucoup de réserve qu'il a parlé de la possibilité d'un âge paléolithique indéterminé: les actes du Congrès de Périgueux ont fixé ce stade de la question. Mais en 1906, le sieur Hauser ayant découvert, à quelques mètres de là, un squelette néanderthaloïde, M. Rivière acquit brusquement une conviction inébranlable de l'âge moustérien de son squelette.

En réalité, rien ne permet de le préciser; la longue période qui a été nécessaire à M. Rivière pour asseoir sa certitude est inexplicable: Quand un préhistorien a l'heur de découvrir un squelette paléolithique, il ne met pas dix ans à le recueillir et prend dès le début toutes les précautions nécessaires pour en assurer la conservation et la détermination stratigraphique et ethnique.

On n'a pu, dans les conditions de trouvaille, s'assurer de la nature des terrains superposés, déjà enlevés sans précaution.

Le fait qu'il gisait dans une terre à débris archéologiques ne saurait rien prouver, car le sol tout entier de cet endroit en contient, et quel que soit l'âge d'une inhumation en ce point, la tombe ne peut manquer d'être remplie de silex et d'ossements.

Même à supposer que le squelette ne soit pas moderne, — chose fort possible, étant donné le voisinage immédiat de l'église (30 à 40^m) — il y a, d'après les constatations de MM. Capitan et Peyrony, au voisinage, non seulement du Moustérien, mais aussi le niveau intermédiaire du type de l'abri Audi, et aussi de l'Aurignacien.

Dans de telles conditions, on doit considérer l'âge du squelette de M. Rivière comme absolument problématique, et son introduction dans la série paléolithique comme téméraire et peu scientifique.